

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15/02/2024 – 20 H 00  
COMMUNE DE VENDEGIES-SUR-ECAILLON**

Date de convocation : 09/02/2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Étaient présents (12) : MME Mélanie BACQ, M. Daniel BOUTELIER, M. Benoit CARION, M. Hubert CARPENTIER, MME Brigitte DECAUX, M. Jacques DOMAS, M. Jean FAURE, MME Joselyne GILLERON, MME Christel GRATTEPANCHE, MME Marie GUILLAUMON, MME Nathalie LODATO, MME Catherine WITASSE

Étaient absents excusés (3) : M. Louis LEBRIEZ, M. Philippe PIERART, M. Cédric DERET  
Absents (0) :

Avaient donné pouvoir (3) :

M. Louis LEBRIEZ donne pouvoir à MME Joselyne GILLERON  
M. Philippe PIERART donne pouvoir à MME Catherine WITASSE  
M. Cédric DERET donne pouvoir à M. Benoit CARION

Désignation du Secrétaire de séance par le Conseil Municipal :

M. Jacques DOMAS est nommé Secrétaire de Séance

Président de séance : M. Jean FAURE

Vérification du quorum en début de séance :

15 conseillers en exercice – quorum à atteindre : 8

Date de publication du Procès-Verbal : 29/02/2024

---

**ORDRE DU JOUR :**

DCM 2024/2/1 : DEMANDE DE SUBVENTION – PASSAGE EN LED DE 30 POINTS LUMINEUX D'ECLAIRAGE PUBLIC.....	1
DCM 2024/2/2 : DEMANDE DE SUBVENTION – PASSAGE EN LED DES POINTS LUMINEUX DU STADE MUNICIPAL.....	2
QUESTIONS DIVERSES : .....	3

---

**DCM 2024/2/1 : DEMANDE DE SUBVENTION – PASSAGE EN LED DE 30 POINTS LUMINEUX D'ECLAIRAGE PUBLIC**

*Thème : finances / subventions*

Date de transmission au contrôle de légalité : 16/02/2024

Date d'affichage : 16/02/2024

Monsieur le Maire informe le conseil que 30 points lumineux d'éclairage public sont encore sous ampoules (rue Basse, rue de Solesmes, rue des Jonquières). La consommation énergétique étant une priorité, il convient de prévoir leur remplacement par une technologie LED, moins énergivore et apportant un autre confort de luminosité.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 15 652,40 € H.T. (18 782,88 € T.T.C.)

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide de l'État et du Département du Nord.

M. B. CARION demande si c'est à isopérimètre de l'existant.

M. D. BOUTELIER le confirme. Les points lumineux existants seront remplacés.

M. Le Maire confirme également qu'il n'a pas été relevé de problématique de zone d'ombre.

*Le Conseil Municipal à l'unanimité décide*

- D'adopter le plan de financement ci-dessous

Dépenses		Financement		Taux
Passage en LED de 30 luminaires sodium éclairage public	15 652,40 €	Etat : DETR	6 260,96 €	40,00%
		Département du Nord : ADVB Aménagement et équipements	6 260,96 €	40,00%
		Autofinancement	3 130,48 €	20,00%
Coût total de l'opération	15 652,40 €	Total	15 652,40 €	100,00%

- *De solliciter une subvention de 6 260,96 € auprès de l'État (DETR), correspondant à 40 % du montant du projet*
- *De solliciter une subvention de 6 260,96 € auprès de du Département du Nord (ADVB aménagement et équipements), correspondant à 40 % du montant du projet*
- *De charger M. le Maire à accomplir toutes les formalités relatives à ce dossier.*

## **DCM 2024/2/2 : DEMANDE DE SUBVENTION – PASSAGE EN LED DES POINTS LUMINEUX DU STADE MUNICIPAL**

*Thème : finances / subventions*

Date de transmission au contrôle de légalité : 16/02/2024  
Date d'affichage : 16/02/2024

Suite au débat ayant eu lieu au cours du CM du 02/02/2024, Monsieur le Maire propose d'adopter un point pour le remplacement des points lumineux du stade municipal par de nouveaux mats et projecteurs LED, moins énergivores et plus efficaces.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 40 704,10 € H.T. (48 844,92 € T.T.C.)

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide de l'État, de la Fédération Française de Football et du Département du Nord.

M. H. CARPENTIER demande si la FFF ne peut pas prendre plus et comment est calculée la répartition.

M. Le Maire explique que, à minima, 20% reste à la charge de la commune et qu'il a ensuite été calculée une répartition équitable entre les pourvoyeurs de subventions.

*Le Conseil Municipal à l'unanimité*

- D'adopter le plan de financement ci-dessous

Dépenses		Financement		Taux
Remplacement mats et passage en LED des éclairages	40 704,10 €	Etat : DETR	10 850,00 €	26,66%
		FFF : FAFA	10 850,00 €	26,66%
		Département du Nord : ADVB Aménagement et équipements	10 850,00 €	26,66%
		Autofinancement	8 154,10 €	20,01%
Coût total de l'opération	40 704,10 €	Total	40 704,10 €	100,00%

- *De solliciter une subvention de 10 850,00 € auprès de l'État (DETR), correspondant à 26,66 % du montant du projet*
- *De solliciter une subvention de 10 850,00 € auprès de la F.F.F. (FAFA) correspondant à 26,66 % du montant du projet.*
- *De solliciter une subvention de 10 850 € auprès de du Département du Nord (ADVB aménagement et équipements), correspondant à 26,66 % du montant du projet*
- *De charger M. le Maire à accomplir toutes les formalités relatives à ce dossier.*

---

**QUESTIONS DIVERSES :**

**Composteurs :**

M. Le Maire informe que trois composteurs vont être fournis et installés par la CCPS dans une zone enherbée non loin de la borne IRVE

MME C. Grattepanche s'inquiète de possibles nuisances et demande si une autre zone d'implantation est possible (elle pense au terrain du CCAS situé rue du Roniau).

M. D. BOUTELIER précise que l'emplacement proposé à l'avantage d'être dans le centre du village. Il précise que depuis le 1er janvier de cette année, les communes ont l'obligation de proposer à leurs habitants une solution de collecte ou de tri pour les biodéchets. Ces composteurs seront gérés par la CCPS. Après une période d'essai, un point sera fait et ils pourront être retirés s'il y a un problème d'hygiène.

**Boîte à lire :**

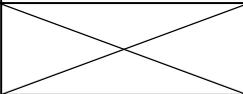
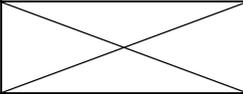
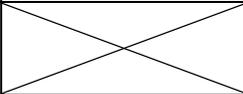
MME N. LODATO demande pourquoi la boîte à lire de la CCPS n'est plus là. M. Le Maire précise qu'elle a été reprise par la CCPS pour l'améliorer et qu'elle devrait revenir bientôt.

**Grand Prix de Denain :**

M. D. BOUTELIER signale que le Grand Prix cycliste de Denain est prévu le 14 mars de 14 à 16h. Cela pourra engendrer une possible gêne pour la circulation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VENDEGIES-SUR-ECAILLON –  
Séance du 15/02/2024 – 20 heures 00  
Salle du Conseil en Mairie

<b><u>NOM PRENOM</u></b>	<b><u>FONCTION</u></b>	<b><u>SIGNATURE</u></b>
MME Mélanie BACQ	Conseillère Municipale	
M. Daniel BOUTELIER	Conseiller Municipal / Adjoint au Maire	
M. Benoit CARION	Conseiller Municipal	
M. Hubert CARPENTIER	Conseiller Municipal	
MME Brigitte DECAUX	Conseillère Municipale	
M. Cédric DERET	Conseiller Municipal	
M. Jacques DOMAS	Secrétaire de Séance / Conseiller Municipal / Adjoint au Maire	
M. Jean FAURE	Président / Maire	
MME Joselyne GILLERON	Conseillère Municipale / Adjoint au Maire	
MME Christel GRATTEPANCHE	Conseillère Municipale	
MME Marie GUILLAUMON	Conseillère Municipale	
M. Louis LEBRIEZ	Conseiller Municipal	
MME Nathalie LODATO	Conseillère Municipale / Adjoint au Maire	
M. Philippe PIERART	Conseiller Municipal	
MME Catherine WITASSE	Conseillère Municipale	